

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le dix-neuf mai,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 mai et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
25 mai 2022*

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoint au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Étienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENT EXCUSÉ

Thibaut THIEFFRY, ayant donné procuration à Pascal NYS

ABSENT

Rafik BZIOUI

Ordre du jour :

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Exercice budgétaire 2021 – Budget principal – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat
2. Exercice budgétaire 2021 – Budget principal – Approbation du Compte de gestion
3. Exercice budgétaire 2022 – Budget supplémentaire – Budget Principal
4. Exercice budgétaire 2021 – Budget annexe Zéphyr – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat
5. Exercice budgétaire 2021 – Budget annexe Zéphyr – Approbation des comptes de gestion
6. Exercice budgétaire 2022 – Budget supplémentaire – Budget annexe Zéphyr
31. Aide financière en faveur du peuple ukrainien

Monsieur Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques :

7. Formation des élus
8. Mise en place du télétravail en Mairie de Hem
9. Instauration du forfait mobilité durable
10. Adoption du plan de formation
11. Modification du règlement de formation
12. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs
13. Création d'un Comité Social Territorial Commun entre la Collectivité et les établissements publics rattachés
28. Protection sociale complémentaire

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint à la solidarité entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville :

14. Contrat de ville – Subvention d'investissement – Espace de vie Saint-Exupéry

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse :

15. ALSH multiactivités, séjours courts et sorties à la journée – Été 2022 – année 2022/2023 – Participation des familles
16. Restauration municipale scolaire et extrascolaire – Accueils périscolaires 2022/2023 – Participation des familles
17. Projet Educatif Territorial – Règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs
18. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées dans le cadre de l'intercommunalité

Monsieur Kamel MAHTOUR, Conseiller municipal délégué à la prévention jeunesse :

19. Centenaire de Raymond DEVOS

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

- 20. Transfert de propriété des parcelles agricoles du CCAS à la ville
- 24. Cession d'une parcelle 42 rue du Rivage cadastrée AP 313
- 25. Cession d'une parcelle rue Jules Watteuw cadastrée AZ 823
- 29. Acquisition des parcelles pour l'aménagement du site Roux
- 30. NPRU Lionderie – Trois baudets – Achat en VEFA des locaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la ville de Hem

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'économie sociale, solidaire et circulaire :

- 22. Convention de mise à disposition d'un local municipal à l'association Ordinat'hem – Remise gracieuse de loyers

Monsieur Étienne DELEPAUT, Conseiller municipal délégué spécial au sport et aux équipements sportifs :

- 23. Attribution d'une subvention exceptionnelle Association Olympic Hémois Football Club

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable :

- 26. Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association Jardi J'Hem

Madame Barbara RUBIO COQUEMPOT, Conseillère municipale déléguée aux mobilités durables :

- 27. Aide à la démarche développement durable – Attribution d'aides financières pour l'achat de vélo et trottinette dans le cadre du développement durable et de la mixité des déplacements – Abonnement temporaire

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal du 3 mars 2022,	6
7. Formation des élus.....	6
8. Mise en place du télétravail en mairie de Hem	6
9. Instauration du forfait mobilité durable	6
10. Adoption du plan de formation	6
11. Modification du règlement de formation	7
12. Personnel communal – modification du tableau des effectifs.....	7
13. Création d'un comité social territorial commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés	7
28. Protection sociale complémentaire	7
14. Contrat de Ville – subvention d'investissement à l'espace de vie Saint-Exupéry	7
17. Projet éducatif territorial – le règlement intérieur des structures d'accueil de loisirs	7
18. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées dans le cadre de l'intercommunalité	7
19. Centenaire de Raymond Devos	7
20. Transfert de propriété des parcelles agricoles du CCAS à la Ville	7
24. Cession de la parcelle du 42 rue du Rivage, cadastrée AP 313	7
25. Cession d'une parcelle rue Jules Watteuw, cadastrée AZ 823	7
29. Acquisition de parcelles pour l'aménagement du site Roux.....	7
30. NPRU Lionderie – Trois baudets – Achat en VEFA des locaux de la Maison de santé pluriprofessionnelle par la ville de Hem	7
22. Convention de mise à disposition d'un local municipal à l'association Ordinat'hem avec la remise gracieuse de loyers.....	7
23. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Olympic Hémois Football Club	7
26. Attribution d'une subvention exceptionnelle – association Jardis J'Hem	7
1. Exercice budgétaire 2021 – Budget principal – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat	8
2. exercice budgétaire 2021 – Budget Principal – Approbation du compte de gestion.....	8
3. Exercice budgétaire 2022 – Budget supplémentaire – Budget Principal	8
4. Exercice budgétaire 2021 – Budget Annexe Zéphyr – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat	9
5. Exercice budgétaire 2021 – budget annexe Zéphyr – Approbation des comptes de gestion.....	9
6. Exercice budgétaire 2022 – Budget supplémentaire – Budget annexe Zéphyr	9
31. Aide financière en faveur du peuple ukrainien.....	17
15. ALSH multi activités, séjours courts et sorties à la journée – été 2022 – Année 2022-2023 – Participation des familles	19
16. Restauration municipale scolaire et extrascolaire – accueils périscolaires 2022-2023 – Participation des familles	19
27. Aide à la démarche développement durable – Attribution d'aides financières pour l'achat de vélo et trottinette dans le cadre du développement durable et de la mixité des déplacements – Abondement temporaire	21
Question orale.....	24

La séance est ouverte.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : En attendant que les quelques retardataires nous rejoignent, voici quelques annonces qui vous permettront éventuellement de mettre à jour votre agenda ou de connaître les mouvements en mairie. D'abord pour vous dire que Steeve Bargibant est arrivé au Foyer Logement comme gardien le 18 avril dernier. Nous avons eu deux départs : Julie Chevalier, qui était Responsable de la commande publique, est partie en mutation à la ville de Roubaix le 1^{er} mai dernier, et Sébastien Faelens, qui était gestionnaire RH, partira par voie de mutation à la ville de Bondues le 1^{er} juillet prochain.

Nous avons eu également quatre départs en retraite. Nous pouvons leur souhaiter une bonne retraite. Il s'agit de Patricia Lequen, qui était au pôle ARP (animation et relation avec la population), qui était agent de nettoyage, notamment au Zéphyr. Vous l'avez sûrement déjà rencontrée à plusieurs reprises. Elle nous a quittés le 1^{er} avril 2022. Nous avons Mohamed Benakouche, le régisseur de la Maison du Foot, qui va nous quitter le 1^{er} juillet 2022. Véronique Baudalet, qui était l'animatrice du RAM, qui va nous quitter le 1^{er} juillet 2022. Olivier Haillez, qui est le régisseur de la salle Beaumont, qui va nous quitter le 1^{er} septembre 2022. Tous ces quatre nous quittent pour une bonne et heureuse retraite. C'est ce que nous leur souhaitons.

J'ai malheureusement des disparitions à vous signaler. D'abord, vous l'avez vu, Madame Massart, malheureusement, nous a quittés. Ancien maire de Hem, de 1983 à 1998, elle était Conseillère générale du canton de Lannoy de 1985 à 1998, elle est décédée le 2 avril dernier. Bien évidemment, cela a été un choc pour beaucoup de Hémois et beaucoup d'élus aussi, parce que beaucoup d'entre nous l'avons connue, avons été parmi son équipe. Je voudrais, bien sûr, marquer son départ par un peu d'émotion, d'abord, et puis aussi pour lui dire, si elle nous entend, combien elle nous manque et combien elle a été présente sur notre ville de Hem. Jean-Luc Nottebaere nous a également quittés. Il était directeur de l'association AISE. Beaucoup le connaissaient parce que c'était celui qui avait fait tourner l'association AISE pendant 20 ans. Il est décédé le 15 avril dernier. Il était en semi-retraite puisqu'il avait plus ou moins quitté l'association AISE, mais il continuait à venir et à s'occuper des comptes. Jean-Luc, vous le savez, a fait tourner cette association AISE, qui est une association de personnes en insertion, notamment pour l'entretien de la commune, mais également pour l'entretien de salles et un certain nombre d'autres activités que AISE a pu mener. Bien évidemment, nous le regrettons également, Jean-Luc. Le dernier qui vient de nous quitter est Grégory Pignel. C'est un habitant bien connu du quartier de Beaumont. Il était assesseur au bureau n° 10 et est décédé le 15 mai dernier, donc très récemment. Grégory, vous l'avez sûrement rencontré ; il était bénévole. Parmi les bénévoles, c'était l'un des plus présents. Il était au repas des aînés, bien sûr assesseur au bureau de vote, toujours présent à Beaumont. En ce moment, où nous sommes en train de relancer le marché de Beaumont, il allait chercher les habitants pour leur rappeler qu'il fallait venir faire marcher le marché en venant faire ses courses sur place. Je l'ai rencontré sur place, au marché de Beaumont, il y a quelques jours encore. Malheureusement, Grégory nous a quittés de manière soudaine. Je voudrais bien sûr présenter nos plus sincères condoléances à l'ensemble des familles de ces trois personnes disparues et les assurer de tout notre soutien.

Dans un tout autre registre, quelques événements qui vont pouvoir agrémenter votre agenda et votre quotidien. D'abord, le vendredi 20, c'est-à-dire demain, Oxyg'hem des enfants, si le temps nous le permet, au stade Hidalgo à partir de 9 heures. Vous le savez, plusieurs centaines d'enfants des différentes écoles de la Ville courent en compétition. C'est également la fête des voisins dans un certain nombre de quartiers. Je pense que, demain, il doit y avoir 24 fêtes des voisins si le temps le permet également, parce que nous ne sommes pas sûrs, avec l'orage, de pouvoir les tenir et les rencontrer. Nous savons combien la fête des voisins est importante pour la convivialité, mais aussi la connaissance des voisins entre eux et donc la lutte contre une délinquance parce que, du coup, lorsque les gens se connaissent, qu'ils voient un habitant qui n'est pas du quartier, ils peuvent éventuellement se prévenir et, en tout cas, prévenir d'une éventuelle délinquance qu'il pourrait y avoir dans le quartier. Dimanche 22, Lille 3000 débarque à Hem avec *Utopia* dès 8 heures du matin. Cela se passe à la Grand-Place. Il y a Jardi'Troc, qui se passera sur le marché avec des échanges de plantes et de graines. À 10 heures, les rendez-vous Nature avec la marche nordique. À 14 h 30, inauguration de l'œuvre *Terre*, de Thierry Teneul dans le jardin des Perspectives. À 15 heures, la randonnée musicale avec la compagnie

du Tire Laine et, à 16 h 30, à la base de loisirs, l'exposition des *Minitos* et fabrication de petits personnages à tête de légumes interchangeable pour suivre le rythme des saisons. Ensuite, un bal animé avec la découverte de la biodiversité de la Petite Marque suivi d'un goûter géant. Je vous invite à y participer. Ce n'est pas tous les jours que nous avons Lille 3000 qui anime notre commune. Le jeudi 26 mai, Oxyg'hem, avec la fameuse course. La voilà qui revient parce que nous avons dû l'annuler ces deux dernières années compte tenu de la Covid. C'est le grand retour de la course Oxyg'hem. Je souhaite que le maximum d'entre nous puisse participer, soit en tant que coureur, soit en tant que marcheur parce que vous savez qu'il y a une marche nordique, soit en tant que bénévole puisque nous avons besoin également de signaleurs ou de bénévoles dans les stands d'accueil. Le samedi 4 juin, nous avons la fête du vélo avec le départ de la Grand-Place pour une randonnée de 30 km à 10 heures du matin. À partir de 14 heures, une animation sur la Grand-Place avec des parades, des expositions de vélos originaux, un atelier de marquage contre le vol de vélo et, vous le verrez tout à l'heure avec une délibération qui augmente l'aide aux particuliers pour l'achat de vélo avec quelque chose sur la Grand-Place à ce sujet. Le 8 juin à 20 heures, le spectacle pour le centenaire de Raymond Devos. C'est le collègue de la ville de Hem. Ce spectacle aura lieu au Zéphyr, bien sûr en présence des collégiens et de leurs parents, mais également tous ceux qui le veulent. Le titre du spectacle est *Les fous ne sont plus ce qu'ils étaient*. Je dois dire qu'il n'y a peut-être pas que dans le Zéphyr où c'est le cas [*rires*], mais en tout cas c'est le mercredi 8 juin. Le 17 juin à 20 heures au Zéphyr, *Pokemon Crew*, un spectacle de danse hip-hop. Le 21 juin, inauguration du Parc de la Mairie, ici, juste derrière, à l'occasion de la 40^e édition de la fête de la musique avec l'École de musique. Je vous invite donc à venir. Nous vous donnerons bien évidemment les horaires puisque ce sera à la fois l'inauguration du parc, l'inauguration du spectacle de plein air et de la musique, et donc une fête qui permettra d'inaugurer ce parc. Le 23 juin, réunion publique de restitution concernant la mise à double sens de l'avenue De Gaulle et de l'avenue de l'Europe au centre intergénérationnel de Beaumont – Maurice Schumann à 18 h 30. Le 26 juin, le Rendez-vous nature sur la Grand-Place à 9 h 45 et le Salon des loisirs, de 9 heures à 13 heures au Zéphyr avec la remise des Troph'hem à 12 heures également dans ce cadre-là.

Jusqu'au 31 mai, les habitants peuvent déposer leurs projets dans le cadre de la 3^e édition du Budget participatif. C'est un sujet important. Je pense qu'il y a des gens qui nous regardent sur le web ; n'hésitez pas à déposer vos projets pour que nous puissions les financer. Jusqu'au 10 juin, les habitants des quartiers prioritaires sont invités à présenter leur candidature pour siéger au conseil citoyen. C'est le renouvellement du conseil citoyen.

Enfin, je vous le dis parce que c'est important, la Ville a signé avec Vilogia, il y a très peu de temps, la rénovation thermique Energiesprong de 207 logements dans le quartier de Beaumont. 207 logements vont donc être rénovés par Vilogia. La Ville va également mettre en place – ce sera sûrement l'objet du prochain Conseil ; il y aura peut-être une délibération sur le sujet – des moyens pour que les propriétaires qui ont acheté des logements sociaux et qui ne vont pas bénéficier, bien sûr, de la modernisation par Vilogia puisque Vilogia n'en est pas propriétaires. Nous allons les accompagner de façon à ce qu'ils puissent éventuellement faire également la rénovation de leur logement. Nous espérons que tout le quartier des Aviateurs pourra être rénové.

Enfin, dernier point, je vous rappelle quand même que les 12 et 19 juin vous avez les élections législatives, et le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 juin. Voilà, en tout cas, pour les informations que vous pourrez retrouver dans le cadre des invitations que nous vous lancerons, mais cela vous permet éventuellement de prendre un peu d'avance et pouvoir choisir entre différentes manifestations que vous auriez le même jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 MARS 2022,

7. FORMATION DES ELUS

8. MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL EN MARIE DE HEM

9. INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITE DURABLE

10. ADOPTION DU PLAN DE FORMATION

11. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

12. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

13. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES

28. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

14. CONTRAT DE VILLE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ESPACE DE VIE SAINT-EXUPERY

17. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - LE REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS

18. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES DANS LE CADRE DE L'INTERCOMMUNALITE

19. CENTENAIRE DE RAYMOND DEVOS

20. TRANSFERT DE PROPRIETE DES PARCELLES AGRICOLES DU CCAS A LA VILLE

24. CESSION DE LA PARCELLE DU 42 RUE DU RIVAGE, CADASTREE AP 313

25. CESSION D'UNE PARCELLE RUE JULES WATTEUW, CADASTREE AZ 823

29. ACQUISITION DE PARCELLES POUR L'AMENAGEMENT DU SITE ROUX

30. NPRU LIONDERIE - TROIS BAUDETS - ACHAT EN VEFA DES LOCAUX DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE PAR LA VILLE DE HEM

22. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION ORDINAT'HEM AVEC LA REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

23. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION OLYMPIC HEMOIS FOOTBALL CLUB

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION JARDI J'HEM

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour. La conférence des présidents a eu lieu mardi et elle a arrêté l'ordre du jour et les votes bloqués. Sont proposés en votes bloqués :

- l'approbation du procès-verbal du 3 mars 2022,
- la numéro 7, formation des élus
- la numéro 8, la mise en place du télétravail en marie de Hem
- la numéro 9, instauration du forfait mobilité durable
- la numéro 10, adoption du plan de formation
- la numéro 11, la modification du règlement de formation
- la numéro 12, le personnel communal – modification du tableau des effectifs
- la numéro 13, la création d'un comité social territorial commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés,
- la numéro 28, la protection sociale complémentaire
- la numéro 14, le contrat de Ville – subvention d'investissement à l'espace de vie Saint-Exupéry
- la numéro 17, le projet éducatif territorial – le règlement intérieur des structures d'accueil de loisirs
- la numéro 18, la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées dans le cadre de l'intercommunalité
- la numéro 19, le centenaire de Raymond Devos
- la numéro 20, transfert de propriété des parcelles agricoles du CCAS à la Ville
- la numéro 24, la cession de la parcelle du 42 rue du Rivage, cadastrée AP 313
- la numéro 25, cession d'une parcelle rue Jules Watteuw, cadastrée AZ 823
- la numéro 29, acquisition de parcelles pour l'aménagement du site Roux
- la numéro 30, le NPRU Lionderie – Trois baudets – Achat en VEFA des locaux de la Maison de santé pluriprofessionnelle par la ville de Hem
- la numéro 22, convention de mise à disposition d'un local municipal à l'association Ordinat'hem avec la remise gracieuse de loyers
- la numéro 23, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Olympic Hémois Football Club
- la numéro 26, attribution d'une subvention exceptionnelle – association Jardi J'Hem

Je répète les numéros qui sont proposés en bloqués, outre l'approbation du procès-verbal : 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 28, 14, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 29, 30, 22, 23 et 26. Y a-t-il des remarques sur ces délibérations que je vais mettre au vote ? Il n'y a pas de remarque. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité sur ces délibérations.

Les délibérations numéros 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 28, 14, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 29, 30, 22, 23, 26 sont adoptées à l'unanimité.

1. EXERCICE BUDGETAIRE 2021 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT

2. EXERCICE BUDGETAIRE 2021 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

3. EXERCICE BUDGETAIRE 2022 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - BUDGET PRINCIPAL

4. EXERCICE BUDGETAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE ZEPHYR - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT

5. EXERCICE BUDGETAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE ZEPHYR - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

6. EXERCICE BUDGETAIRE 2022 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - BUDGET ANNEXE ZEPHYR

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous allons attaquer les délibérations 1 à 6, qui vont être présentées groupées, mais votées individuellement. Je passe la parole tout de suite à Gaëtan Decoster qui va nous les présenter à ma place.

M. Gaëtan DECOSTER : Merci Monsieur le Maire. Ce diaporama va vous présenter les délibérations 1 à 6 de ce Conseil municipal, c'est-à-dire les comptes administratifs, les comptes de gestion et affectations de résultat de la Ville et de ses établissements rattachés, ainsi que le budget supplémentaire de la Ville et du Zéphyr.

Les comptes administratifs 2021, tout d'abord. Les comptes administratifs et comptes de gestion sont rigoureusement identiques. C'est la photographie de nos comptes au 31 décembre dernier.

Le Budget principal – Les résultats du compte administratif du budget principal de la Ville présentent un excédent cumulé de 6 644 534 euros, que vous voyez en bas à droite. Cette année 2021 bénéficie d'un excédent de fonctionnement de plus de 4 860 127 euros. Rappelons que cette année 2021 a été encore très perturbée par la Covid et a provoqué plusieurs annulations d'actions et d'animations. Celle-ci est marquée également par un retard dans l'exécution des investissements, avec un report de crédits qui se poursuit avec plus de 10 652 558 euros.

La Blanchisserie – Le budget annexe de la blanchisserie, n'ayant eu aucun mouvement financier, est strictement identique à celui de l'an passé. L'an dernier, nous avons clôturé ce budget et, après quelques mois d'attente, nous avons eu le feu vert du Trésor Public pour réinjecter l'excédent dans les comptes de la Ville, ce qui rajoute 3 345 449 euros de plus à notre résultat.

Ce qui donne le global, avec la clôture du budget de la blanchisserie. Le résultat du compte administratif du budget principal de la Ville présente un excédent cumulé de 9 889 985,28 euros.

Le budget annexe du Zéphyr – Comme toutes les salles de spectacle, le Zéphyr a subi des déprogrammations et reports qui ont eu un impact important sur les programmations et la fréquentation du Zéphyr. Il présente un résultat négatif de 113 886 euros que le budget supplémentaire va compenser par une subvention exceptionnelle (que nous verrons tout à l'heure).

Le CCAS présente quant à lui un résultat cumulé d'un peu plus de 824 121 euros provenant principalement d'un excédent d'investissement. Celui-ci sert de réserve pour des travaux éventuels à la résidence de la Marque et l'excédent de fonctionnement cumulé est arrêté à 240 156 euros.

La Caisse des écoles – Le budget de la Caisse des écoles sera clôturé en 2022 et les crédits de l'excédent seront affectés au prochain budget principal.

Malgré une année 2021 encore compliquée, les comptes de la Ville se portent bien. La situation financière reste semblable à celle de l'année dernière avec un excédent en fonctionnement élevé. Nous verrons plus tard dans le budget supplémentaire que l'application stricte et rigoureuse du principe de prudence s'avère aujourd'hui une force. C'est notamment un atout pour aborder la crise qui se caractérise par une augmentation des coûts de l'énergie et une augmentation des prix des matériaux. La bonne gestion permet de faire face à la crise sans mettre en péril le service public et nos projets.

Ces bons résultats nous permettent d'affecter les excédents au surcoût lié à l'augmentation des prix, aux décisions gouvernementales, par exemple les salaires des fonctionnaires, aux projets en cours ou à de nouveaux projets.

La masse salariale représente près de 60 % de notre budget de fonctionnement. C'est un niveau équivalent aux communes de notre strate. Nous savons déjà que celle-ci va mécaniquement augmenter avec les mesures concernant le point d'indice, dont nous ne connaissons pas encore la valeur, mais qui seront applicables au 1^{er} juillet. C'était une promesse de notre Président.

Concernant le soutien aux associations, la Ville a maintenu son niveau de subvention pour un montant de 1 122 889 euros.

Depuis 2018, comme vous pouvez le remarquer sur ce tableau, la Ville n'a plus aucun emprunt à rembourser. Cette dette à zéro permet de garder une capacité d'endettement au cas où la Ville aurait à faire de gros investissements.

Passons à l'affectation des résultats et aux budgets supplémentaires correspondants.

D'abord le budget principal. Il s'équilibre à 9 905 000 euros en fonctionnement et 19 691 783 euros en investissement, avec un sur-équilibre à 2 000 100 euros. 468 828 euros de nouvelles dépenses de fonctionnement, 170 000 euros pour la masse salariale afin de couvrir l'augmentation du point d'indice de la fonction publique annoncée par le président de la République – comme je vous l'ai dit tout à l'heure. 364 683 euros de provisions et dépenses non affectées pour faire face à une nouvelle vague éventuelle de Covid, ce que nous n'espérons pas, ou à la hausse plus conséquente du point d'indice. 579 500 euros pour couvrir l'augmentation des dépenses en énergie. 222 586 euros de subvention exceptionnelle au budget annexe du Zéphyr. 5 270 479 euros de dépenses d'investissement complémentaire et 527 319 euros de réinscription liée au plan pluriannuel d'investissement.

Dans ce budget supplémentaire en fonctionnement, nous retrouvons des crédits ajoutés pour la hausse des salaires des agents municipaux suite au dégel du point d'indice. Ce montant est une estimation. Nous retrouvons aussi 579 000 euros pour couvrir la hausse des dépenses d'énergie, indépendamment des niveaux de consommation. Cette hausse est essentiellement due à la hausse des prix.

En fonctionnement, le budget supplémentaire consacre également des crédits pour la numérisation des archives municipales à hauteur de 100 000 euros. Pour abonder le budget en faveur du plan de formation du personnel, qui fait l'objet de la délibération numéro 10, pour 50 000 euros. 43 763 euros sont prévus pour réparer la balayeuse et les tracteurs des services techniques. 9 600 euros pour des expertises nécessaires suite aux dégâts de la dernière tempête, et 14 000 euros pour la location des modulaires qui abritent le bureau de vote numéro 9 situé à la résidence des Aulnes. Des crédits de fonctionnement sont également prévus pour des animations à venir, celles de Lille 3000, qui auront lieu ce week-end pour 16 000 euros. 4 000 euros sont prévus pour le déplacement à Mosley dans le cadre des cinquante ans de jumelage avec la ville anglaise. Enfin, 35 000 euros sont prévus pour le développement des animations sur le site Dunant, site qui fera l'objet d'une délibération-cadre au prochain Conseil de juin pour moderniser et redynamiser les locaux et les espaces publics.

Le service jeunesse va mettre en place un book truck qui circulera dans les quartiers et facilitera ainsi l'accès des jeunes aux livres. De même, en vue du Salon du livre de la jeunesse, un achat de livres est également prévu pour préparer les scolaires à l'événement.

Concernant les dépenses d'investissement, nous retrouvons des dépenses liées au numérique avec l'achat de matériel informatique pour 76 000 euros afin de mettre en place, dans les meilleures conditions, le télétravail en mairie (confère la délibération numéro 8). 60 000 euros complémentaires sont prévus pour l'implantation de panneaux d'information lumineux dans la ville et 26 300 euros sont inscrits pour déployer la fibre nécessaire à la vidéoprotection.

Dans ce budget supplémentaire, nous trouvons des crédits pour des études : 20 000 euros pour poursuivre les études sur la requalification du secteur Schweizer, 20 000 euros pour étudier techniquement le retournement d'entrée du centre intergénérationnel de Beaumont sur le parvis récemment aménagé par la MEL. Un million d'euros sont inscrits pour des acquisitions foncières qui pourraient se présenter dans le cadre des projets d'aménagement.

Dans le cadre du réaménagement du cœur de la ville, le BS consacre 190 000 euros pour la maîtrise d'œuvre du projet Leplat Zéphyr et 40 000 euros pour étudier l'optimisation des espaces de la résidence de la Marque.

300 000 euros sont inscrits également pour engager la création d'un observatoire de la biodiversité dans le cadre du développement du parc de la Marque. 100 000 euros permettront d'achever les derniers travaux du Théâtre de verdure du parc de la mairie.

Les trois prochaines slides que je vais vous présenter concernent les projets ANRU. Concernant l'aménagement du site rue Jules Ferry, 700 000 euros de crédits supplémentaires ont été inscrits pour financer la remise en état du terrain, 100 000 euros pour le mobilier de l'école et 20 000 euros pour rembourser la prise en charge des travaux de compétences ville par la MEL.

L'opération d'aménagement Bournazel est concernée par l'inscription de 90 000 euros pour faire face à l'augmentation des matériaux et pour accompagner la création des espaces publics extérieurs. 8 000 euros sont prévus pour financer le mobilier de la salle de la convivialité.

Dans le NPRU est prévue la construction d'une salle de sport, dojo sur le site Roux avenue Schweizer. Il y a lieu, dans ce BS, d'y inscrire des crédits pour financer la maîtrise d'œuvre et le lancement des travaux. Par ailleurs, un million d'euros sont inscrits pour la rénovation thermique et l'extension qui permettra d'installer des gradins dans la salle Blaise Pascal (900 000 euros) ainsi que l'équipement en gradins de la salle Émilie Le Pennec (100 000 euros).

Enfin, des crédits sont prévus pour agrandir la Maison de la petite enfance pour un montant de 500 000 euros. Cette extension permettra d'y ouvrir une structure d'accueil petite enfance supplémentaire avec la création de onze places. 380 000 euros sont inscrits pour payer la Maison pluridisciplinaire de santé qui sera implantée avenue Laennec.

Le budget supplémentaire du Zéphyr reprend les résultats 2021 et les subventions prévues dans le BS du budget principal. Le budget du Zéphyr s'équilibre, comme vous pouvez le voir, 261 166,15 euros en investissement et 222 586,25 euros en fonctionnement.

Cette subvention recouvre à la fois le déficit de 113 888 euros que je vous ai présenté tout à l'heure, ainsi que les nouvelles dépenses. Parmi les nouvelles dépenses, 89 5000 euros sont prévus pour faire face à la hausse des prix de l'énergie estimée à 14 500 euros et aux acomptes à verser pour la programmation des artistes.

En investissement, les crédits prévus sont destinés à réparer le bar suite à un dégât des eaux que nous avons connu.

En conclusion, le compte d'administration met en évidence cette année encore la bonne gestion de la commune. Cette bonne gestion permet de conforter le projet de la Ville, d'apporter aux habitants des services et équipements supplémentaires, mais aussi de faire face aux aléas de la conjoncture.

Évidemment, je remercie les services finances, l'ensemble des agents municipaux et, bien entendu, tous mes collègues du Conseil municipal qui œuvrent avec beaucoup d'implication pour mettre en œuvre les projets dans un souci de bonne utilisation des deniers publics.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Monsieur Decoster de cette présentation, claire et limpide, des différentes délibérations de 1 à 6. Qui veut s'exprimer après cette présentation ? Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je voudrais intervenir au nom du groupe Hem demain sur les exercices budgétaires que vous nous présentez. Monsieur NYS nous expliquait il y a quelques années que Hem était une ville pauvre aux finances florissantes. Il avait raison. Il a souvent raison.

Les présentations de ces exercices confirment encore ce constat. Les budgets sont excédentaires et la priorité est donnée à la constitution de réserves et aux investissements. C'est, vous le savez, un choix politique que nous ne partageons pas.

Concernant les comptes administratifs, le budget 2021 ressemble à celui de 2020. Il dégage, malgré ou grâce à la crise sanitaire, un excédent de fonctionnement important de 4 860 000 euros. Clairement, le plan de relance de la Ville ne représentait pas une pression financière très forte, sans doute grâce à l'aide de France Relance et nous aurions sans doute pu davantage aider les personnes en grande difficulté à ce moment-là.

Avec le solde du budget de la blanchisserie, les réserves financières de la Ville atteignent désormais 13 millions d'euros, un chiffre en augmentation chaque année. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de cette stratégie financière. Une ville de notre catégorie reçoit 2,5 fois plus de dotation que la moyenne des villes nationales. Pour autant, la Ville dépense peu en fonctionnement et ce n'est heureusement pas sur les dépenses de personnel que la Ville fait des économies.

La chambre régionale des comptes avait observé, il y a quelques années, votre tendance à favoriser une constitution excessive de réserves en faveur de l'investissement. Ce non-recours à l'emprunt contraint nos dépenses de fonctionnement au lieu d'amplifier nos actions sociales et de politique de la Ville. Il contribue également, pour les moins assujettis, à maintenir notre taxe foncière à un taux plus élevé que la moyenne.

Concernant le budget supplémentaire, nous nous apercevons finalement que c'est pour nous, élus, avec la presse, un bon moyen d'être avertis des différents projets en cours. Nous votons des dépenses pour des études dont nous ne connaissons rien, ni de leur avancement, ni de leurs conclusions (par exemple, l'étude qui avait été votée sur la cuisine centrale). Nous apprenons l'état d'avancement des investissements des divers projets au fur et à mesure des dépenses supplémentaires qu'ils semblent nécessiter. 100 000 euros pour le parc de la mairie, un achat de véhicules diesel ou un book truck qui, pour le coup, faute d'une grande médiathèque municipale, est une excellente initiative que vous pourriez toutefois appeler bibliobus.

Nous avons besoin de transparence pour être constructifs. C'est aussi une des raisons pour laquelle nous nous abstiendrons lors du vote sur ces délibérations. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole ? Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Je vais redire la même chose, à peu près., mais vous avez l'habitude maintenant de ce que je vous dis à chaque fois au compte administratif. C'est vos choix politiques. En fait, nous voyons là vos choix politiques. Ce n'est donc pas possible, pour moi, de voter ces choix politiques. Je vais donc m'abstenir. Vous connaissez bien ma position.

Alors forcément, il y a des choses que je partage avec vous sur la politique culturelle, même si je dis toujours que le Zéphyr coûte cher. La culture, cela coûte cher. Je le sais, Jean-François, mais je pense que nous pouvons faire un peu plus aussi à certains moments. Par exemple, pour le Zéphyr, nous avons émis l'idée de faire un chèque culture qui permettrait aux jeunes hémois, entre 16 et 25 ans, d'aller au Zéphyr pour pas très cher.

Nous pourrions reprendre le même principe que ce qui a été fait pour les commerces avec des chèques à dix euros, et nous pourrions permettre à tous les jeunes hémois de participer à un spectacle au Zéphyr pour dix euros aussi, par exemple. Je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose à ce niveau-là.

Nous voyons dans le budget supplémentaire une augmentation des fluides d'à peu près 580 000 euros. Nous voyons que la crise énergétique est présente. Elle est encore plus forte avec la guerre en Ukraine. C'est compliqué. Il est vraiment urgent de relocaliser l'énergie et de passer à des énergies renouvelables, que ce soit la biomasse, l'hydroélectrique, etc. il faut vraiment que nous relocalisons. Je pense qu'il y a une vraie politique à mener à long terme sur la Ville pour faire ces économies d'énergie et éviter que, tous les ans, nous dépensions un peu plus en chauffage, en électricité, en eau ou que sais-je. Je sais que cet argent pourrait servir aussi à d'autres choses sur la Ville.

Moi, je trouve l'idée du book truck très bien pour la jeunesse. C'est sûr que, comme Jacques, je déplore qu'il n'y ait pas une grande médiathèque. Il y a des efforts qui sont faits, mais cela reste quelque chose qui est associatif et notre Ville mérite une médiathèque municipale à la hauteur des enjeux aussi, parce que la politique du livre est un vrai enjeu pour tout le monde. C'est très enrichissant.

Le soutien aux associations est toujours présent. À un moment, il faudra que nous nous posions aussi sur ce qui fonctionne bien au niveau associatif, ce qui fonctionne moins bien et comment nous permettons aussi à de nouvelles associations d'entrer dans la politique associative en fonction des priorités que le Conseil municipal aura définies.

Je suis toujours contre la vidéoprotection. Il y a encore de la fibre qui va passer pour cela. Je trouve que c'est beaucoup d'argent qui est dépensé sur ce sujet-là – même si cette fois-ci nous en avons beaucoup moins –, mais en règle générale c'est toujours pareil.

Je m'abstiendrai donc sur un certain nombre de délibérations. Vous le savez, c'est vos choix politiques. Je ne les partage pas, sinon je serais avec vous. Nous avons défendu des programmes différents et des politiques différentes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole. Monsieur Pastour.

M. Laurent PASTOUR : Oui, je voudrais répondre concernant les économies d'énergie et surtout au niveau du gaz. Il faut savoir que, dès que nous faisons des travaux dans des bâtiments, nous voyons systématiquement la baisse en consommation de gaz. Par exemple, la salle de Beaumont où nous avons fait des travaux il y a quelques années : nous avons baissé de 28 % la consommation de gaz. L'exemple le plus flagrant, c'est l'Hôtel de Ville. Si on regarde, la citadelle avant et la mairie séparée et le bâtiment que nous avons aujourd'hui ici, nous avons baissé la consommation de gaz de 80 % sur l'Hôtel de Ville. Si on regarde l'école Marcel Pagnol, qui a été refaite il y a quelques années, entre 2008 et 2022, la consommation a chuté de 28 %. Je vous parle bien de consommation en kilowattheure.

Quand vous parlez d'un plan municipal, il est déjà en place puisqu'il n'y a pas un nouveau bâtiment qui n'est pas suivant les critères BEPOS E3C1, donc bâtiment dit passif, où nous allons au-delà de la réglementation imposée systématiquement maintenant sur tous les nouveaux projets.

Nous n'avons pas attendu ces différents budgets pour travailler sur les économies d'énergie des bâtiments. Je peux citer plein d'autres bâtiments sur lesquels nous avons eu une très, très grosse baisse de consommation de gaz. Je ne vous parle que du gaz. Je ne vous parle pas de l'électricité, c'est encore pire. Nous avons aussi fait près de 30 % d'économie d'énergie au niveau de l'électricité sur l'ensemble de la Ville.

Voilà un peu des chiffres et cela, c'est du concret. Ce n'est pas que des choses où l'on pense que nous ne faisons rien au niveau des économies d'énergie. Certes, nous avons une forte augmentation du coût du kilowattheure en coût, mais en termes de consommation de kilowattheure, pratiquement, aujourd'hui, systématiquement, quand nous faisons des travaux de rénovation de bâtiments ou des constructions neuves, nous sommes là aussi pour faire baisser complètement la consommation d'énergie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Alors, un truc concret, c'est quand même écrit : augmentation des fluides 579 500 euros. C'est concret. Je n'ai pas inventé ce chiffre. Maintenant, qu'il y ait une baisse des consommations sur certains bâtiments, c'est très bien. Il y a peut-être une autre politique à long terme à mener. Peut-être qu'il ne faut pas passer par le gaz, dont le prix du kilowattheure est encore élevé, et faire autre chose. C'est un peu l'idée aussi d'avoir une vision à un peu plus long terme d'autres choses qui permettent que nous ne prévoyions pas dans un budget plus de 600 000 euros finalement pour cela, alors que vous êtes en train de m'expliquer que nous avons plein de consommations qui ont baissé sur plusieurs bâtiments.

Du coup, qu'est-ce qui explique ? Est-ce uniquement le prix du kilowattheure ? Du coup, c'est encore plus important de changer de modèle de fonctionnement.

M. Laurent PASTOUR : Oui, oui, c'est uniquement le prix du kilowattheure. Vous ne pouvez pas vous en apercevoir en tant qu'habitants puisque le coût du gaz, au niveau de l'habitant, est plafonné par l'État, ce qui n'est pas le cas des collectivités. C'est-à-dire que les collectivités n'ont pas de plafond au niveau du coût du kilowattheure, ce qui fait que nous subissons de plein fouet les hausses du gaz dues à la conjoncture actuelle. Certes, au budget supplémentaire, il y a en effet cette somme qui est mise, mais qui est mise uniquement sur le coût du kilowattheure. Moi, je vous parle uniquement de la consommation kilowattheures, quel que soit son coût. Si nous faisons des travaux, si nous mettons des panneaux photovoltaïques, si nous faisons une géothermie à l'hôtel de ville, si nous mettons une chaudière biomasse à Jules Ferry – chaudière biomasse qui va être mutualisée aussi bien pour la nouvelle école Jules Ferry que pour l'école La Fontaine –, si nous faisons tous les travaux actuellement à l'école La Fontaine, tous ces travaux-là sont uniquement en vue d'isoler et de moins consommer. Après, sur le coût du kilowattheure, malheureusement, nous n'avons pas vraiment la main dessus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur NYS.

M. Pascal NYS : Le coût du kilowattheure a été multiplié par 7,5 dans le nouveau marché UGAP qui sera effectif au 1er juillet. En fonction des consommations par site, le coût est modulé, ce qui fait que l'on

passé néanmoins en année pleine – ce qui ne sera pas le cas cette année – de 260 000 euros à 640 000 euros uniquement pour la facture de gaz, en imaginant les consommations à l'identique de celles de l'année dernière.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DECOSTER.

M. Gaëtan DECOSTER : Oui, merci. Je voulais rebondir sur une remarque que tu nous as faite, Jacques, parce que c'est assez rare que tu nous remercies. Tu précises que la Ville a 2,5 fois de dotation de plus que les autres villes. C'est le fruit de notre travail puisque nous sommes très attentifs à toutes les subventions que nous pouvons avoir.

Alors, tu critiques le fait que nous n'avons pas d'emprunt. Aujourd'hui, quand même, nous n'avons peut-être pas d'emprunt, mais heureusement puisque notre pays est quand même vraiment endetté. Nous pouvons dire que les subventions que nous avons, c'est déjà une partie d'emprunts que nous ne sommes pas obligés de faire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Je veux préciser quand même que les dotations que nous percevons sont pour compenser le fait que la ville de Hem est une ville pauvre avec une population très fragile et qu'il faut compenser aussi. Cela nécessite quand même des dépenses pour aider ces personnes. Justement, si nous utilisons tout cet argent pour de l'investissement, nous passons à côté de quelque chose.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, je vais quand même rebondir sur ce sujet-là parce que l'aide aux particuliers, ce n'est pas que du fonctionnement. Lorsque nous faisons une halte-garderie ou une crèche, c'est une aide aux particuliers en investissement que nous réalisons, qui va permettre aux familles de faire garder leurs enfants. Je vous rappelle que cette garde d'enfants est subventionnée à peu près à 80 %. C'est-à-dire que quand on rajoute l'aide de la CAF, l'aide de la Ville, l'aide du Département, cela ne coûte que 20 % aux habitants. Nous, nous avons l'investissement. Nous avons la dépense brute de fonctionnement et nous sommes subventionnés par le contrat enfance jeunesse de la CAF et du Département. Ne dites pas que lorsque nous faisons de l'investissement, nous n'aidons pas les familles. Nous les aidons.

Certes, ce n'est pas de l'argent qui rentre dans leurs portefeuilles, mais je vous rappelle que c'est illégal. Il n'y a que le CCAS qui a le droit de financer les habitants directement. Philippe aura peut-être un mot à dire là-dessus, parce qu'il y a quand même plus de 400 000 euros, sonnante et trébuchante, si je me souviens bien, qui vont dans la poche d'un certain nombre de gens en difficulté. Tout le reste, la Ville ne peut faire que des aides indirectes aux particuliers, des participations. Alors, nous avons fait les chèques. Ces chèques-là, nous les avons faits. D'ailleurs, il faut vous dire que ces chèques-là, nous avons dû nous battre pour les avoir au départ parce que le Trésor public ne voulait pas le faire. Nous avons dû intervenir au plus haut niveau pour pouvoir le faire parce qu'au départ, le Trésor public estimait que c'était illégal. Nous avons bien fait parce que, du coup, il y a plein d'autres villes qui nous ont suivis. Ces chèques que nous avons faits, nous les avons faits il y a déjà quelques années. Nous l'avons fait plusieurs fois, ce qui ne nous empêchera pas, d'ailleurs, de le refaire d'ici la fin d'année, peut-être, si nous pensons que c'est utile puisque je vous rappelle que nous avons quand même mis 370 000 euros, je pense (quelque chose comme ça), de côté, qui permettraient éventuellement de faire face à une crise plus forte ou peut-être aider les habitants si nous voyons qu'il y a un certain nombre de difficultés.

Il y a des aides indirectes que nous faisons également. Vous savez, la restauration scolaire. Je demandais les chiffres justement tout à l'heure, parce que je voulais savoir un peu où nous en sommes. Je vous donne quelques chiffres quand même puisque c'est intéressant de le voir. La restauration scolaire nous coûte, par an, 1 450 000 euros entre les repas, le service, l'animation. Les familles participent à hauteur de 271 000 euros. Certes, nous avons 160 000 euros de financement de la CAF, en plus, si bien que la charge pour la Ville est de 1 008 000 euros.

Alors, les gens ne le voient pas, mais il faut savoir que les enfants qui mangent à la cantine, la Ville participe au coût du repas. Si nous leur facturions plein pot, évidemment, ce serait beaucoup plus cher. En plus, nous avons des tarifs qui sont variés. Je vous rappelle que nous avons des familles qui ne paient qu'un euro le repas, d'autres paient plus cher, bien évidemment, en fonction du quotient familial. Nous faisons donc un certain nombre d'efforts. J'en discutais tout à l'heure avec Fabienne Lepers, qui est là. Nous disons qu'effectivement, compte tenu de la crise et l'inflation, peut-être que nous serions tentés

d'aller plus loin, mais ce sera l'occasion d'en discuter, peut-être lors du prochain Conseil. Peut-être ferons-nous des efforts supplémentaires de façon à aider ces familles qui ont peut-être des difficultés sociales compte tenu de l'inflation et de la perte de pouvoir d'achat. Pourquoi pas ? Nous ne sommes pas opposés à tout cela.

Là, nous sommes sur le compte administratif de l'année précédente, donc il est un peu trop tard pour aller faire des aides. Dans le budget supplémentaire, nous avons mis des enveloppes qui permettront éventuellement de faire face, mais ce sera l'objet du prochain Conseil puisque les tarifs passent au prochain Conseil. D'ailleurs, Bruno Duquesnoy, vous le savez, nous en avons parlé à la conférence des présidents, doit justement travailler sur le tarif des familles pour que les familles nombreuses soient peut-être un peu plus aidées. Parce qu'évidemment, quand vous avez plusieurs enfants qui vont manger à la cantine, plusieurs enfants qui vont au CLSH, cela coûte cher. Peut-être y a-t-il une tarification spécifique à faire pour que cela leur coûte un peu moins cher, évidemment. Parce que dans ces temps de crise, il faut le faire.

Nous faisons un certain nombre de choses. Nous faisons beaucoup d'aides aux habitants que l'on ne voit pas passer parce que ce sont des aides qui sont indirectes, qui passent par le biais de dépenses que nous faisons dans le cadre de notre politique sociale, dans notre politique éducative, dans notre politique culturelle.

Je retiens votre proposition, Madame Chouia. Pourquoi pas un chèque ou une aide pour que les jeunes ou les moins jeunes, d'ailleurs – enfin ceux qui en ont besoin –, puissent aller voir un ou plusieurs spectacles au Zéphyr à moindre coût. Pourquoi pas ? Je trouve que c'est une idée qui est intéressante. Nous l'avons déjà évoquée. C'est un sujet que nous pourrions travailler, parce que je pense que c'est important. J'ai vu Jean-François Leclercq il y a quelques semaines. Je lui ai demandé d'intensifier le nombre de spectacles à présenter. Il pourrait d'ailleurs y avoir des spectacles, quelques fois, plus adaptés à tel public ou tel public. Nous pouvons donc y travailler et en profiter pour avoir des coûts qui soient plus adaptés, effectivement, à ces publics qui ont moins de moyens et qui pourraient bénéficier du spectacle du Zéphyr à un coût beaucoup plus raisonnable qu'il n'est aujourd'hui.

Vous voyez, nous travaillons sur ces sujets-là et je pense que là, cette réflexion n'est jamais terminée. Il faut toujours essayer d'aller au plus loin, de réfléchir ensemble à comment nous pouvons aider les familles qui sont, peut-être, les moins bien loties à pouvoir profiter des mêmes offres culturelles ou de loisirs, ou sportives sur le territoire hémois.

Alors après, vous avez évoqué que nous avons un budget excédentaire. Monsieur Dupont a commencé comme cela en disant « un budget excédentaire ». Heureusement, parce que si nous avons un budget déficitaire, nous serions sous la coupe du préfet. Nous avons donc un budget excédentaire. Oui, c'est vrai, dont nous orientons une partie à l'investissement. C'est vrai. Je vous rappelle que nous avons un programme qui est important, avec beaucoup d'équipements, de remise en état des équipements, de remise en état, aux normes thermiques ou d'ailleurs phoniques aussi, puisque cela va être le cas, par exemple de la salle Dunant. Nous allons y faire un investissement thermique et phonique pour éviter le bruit et pour éviter la dépense d'énergie trop importante. Nous allons également profiter de ces crédits que nous mettons pour traiter la salle Blaise Pascal en termes d'accueil puisque nous allons faire une tribune, mais également en profiter pour isoler cette salle de manière thermique. La toiture, comme nous le faisons d'ailleurs à l'école de Lattre de Tassigny, comme nous venons de le faire à l'école La Fontaine, comme nous sommes en train de le faire dans d'autres bâtiments culturels, scolaires ou sportifs. Nous le faisons, donc ces investissements que nous mettons sont importants.

Alors, certes, nous avons des réserves. Oui, parce que le problème – vous le savez, comme moi, je pense ; la plupart d'entre vous connaissent le fonctionnement de l'argent public – c'est qu'il y a des procédures qui sont longues, des procédures d'études. Vous le faisiez remarquer, Monsieur Dupont, il y a des études. C'est vrai, elles sont longues et quelquefois nous n'avons pas encore le résultat. C'est le cas de l'étude dont vous parliez tout à l'heure. Celle de la restauration, enfin de la cuisine centrale. L'étude est en cours. Nous n'avons pas encore le résultat de l'étude, donc je ne peux pas vous le rendre, mais je vous promets que je vous le présenterai en Commission finances, si monsieur le président de la Commission est d'accord. Nous sommes donc dans les études et après, une fois que nous avons fait les études, nous devons décider de le faire. Nous avons une étude de programmiste, et puis après nous avons une étude d'architecte, et puis après nous avons des appels d'offres, et après nous avons les travaux. Si bien

qu'entre le moment où nous décidons de faire un projet et le moment où nous l'inaugurons, où nous l'utilisons, il se passe entre trois ans et demi, au plus court, si nous n'avons pas de problèmes de lots infructueux, etc., et souvent c'est plutôt quatre à cinq ans. Quatre à cinq ans entre le moment où nous avons décidé de le faire et le moment où nous ouvrons le bâtiment. Il y a entre quatre et cinq ans, vous voyez. C'est long, et donc forcément, nous prévoyons les finances parce que je vous rappelle qu'il y a une donnée toute bête en finances publiques, c'est que ne vous pouvez lancer un appel d'offres et un marché que si les crédits sont inscrits. Nous votons donc les crédits, et puis après ils restent.

Alors, nous pourrions faire une ACP. Si nous voulons rentrer dans le détail, c'est une autorisation de programme qui évite de voter les crédits. Sauf que cela revient à peu près au même parce qu'en fait, nous venons voter une enveloppe et nous venons y mettre des crédits au fur et à mesure des besoins. Cela revient donc à peu près à la même chose que celui que nous utilisons aujourd'hui puisque nous mettons aussi des crédits au fur et à mesure. Vous le voyez bien, nous remettons des crédits chaque fois au BS derrière.

En tout cas, nous essayons de faire face à ces demandes, à ces souhaits, à ces programmes. Nous essayons de faire face aux difficultés sociales des familles, aux besoins des familles en termes culturel, sportif, de loisirs ou de petite enfance parce que c'est beaucoup le cas en ce moment. J'espère que les Hémois y trouvent satisfaction. Alors certes, nous ne faisons jamais assez, Madame Chouia. Nous pouvons toujours aller plus loin. Vous en feriez peut-être beaucoup plus, je n'en doute pas un seul instant, ou autrement peut-être.

Je vous remercie d'avoir félicité le projet de book truck, qui ne remplace pas le projet de médiathèque, puisque vous savez que nous avons également un projet de médiathèque sur l'école Jules Ferry actuelle. Sur l'école Jules Ferry actuelle, c'est Clémentine Nouqueret qui est en train de travailler sur ce sujet, de regarder les différentes orientations. Cela ne s'appellera peut-être pas une médiathèque comme nous pouvons l'entendre parce que c'est un bâtiment qui ne se prête pas forcément à de grandes salles, donc c'est plutôt une réflexion plus globale, mais en tout cas nous sommes en train de réfléchir à tous ces sujets-là. Encore faut-il que la nouvelle école Jules Ferry soit ouverte pour que nous puissions travailler sur l'ancienne école, l'école actuelle, y faire des travaux de rénovation thermique – parce que c'est une vraie passoire thermique –, des travaux de consolidation parce qu'il y a malheureusement des bâtiments qui ne sont pas en bon état, réfection de la toiture, réfection éventuellement de changement de mode de chauffage parce que, évidemment – vous l'avez fait remarquer, Madame Chouia –, le chauffage au gaz coûte cher. Seulement après, nous verrons l'utilisation concrète de ces bâtiments. Nous ne l'avons pas caché, il y a une partie qui sert au Théâtre de l'aventure – nous l'avons déjà dit –, une autre qui servirait à la formation et une troisième qui servirait à la culture de l'oralité et à la médiathèque telle que Jean-François est en train de le travailler également. C'est donc un projet que nous sommes en train de porter et que vous aurez au moment où nous aurons avancé sur le sujet. Comme vous le voyez, il faudra un certain nombre d'années avant que cela sorte. Pas la peine non plus de faire saliver nos Hémois sur des projets qui ne vont sortir que dans quatre ou cinq ans.

Je vous propose de quitter la salle et je vais donner le pilotage à Pascal NYS pour le vote du Conseil des deux comptes administratifs.

M. Pascal NYS : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Il me revient donc la charge, si je puis dire, de vous faire voter l'approbation du compte administratif de l'exercice budgétaire 2021. Je tiens à rappeler que c'est un exercice purement comptable. Il n'y a rien de politique à l'intérieur de cette délibération. C'est simplement la compilation des chiffres.

Délibération 1 – Exercice budgétaire 2021 - Budget principal - Approbation du compte administratif - Détermination et affectation du résultat. Qui est pour ? Abstentions ? Je vous remercie. Une abstention.

La majorité des élus (31 voix pour, 1 abstention) approuve le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal ainsi que la détermination et l'affectation du résultat.

La délibération numéro 4 - Exercice budgétaire 2021 - Budget annexe Zéphyr - Approbation du compte administratif - Détermination et affectation du résultat. Qui est pour ? Abstentions ? Je vous remercie.

La majorité des élus (29 voix pour, 3 abstentions) approuve le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Zéphyr ainsi que la détermination et l'affectation du résultat.

Vous pouvez rappeler Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rejoint le Conseil municipal.

M. Pascal NYS : Monsieur le Maire, au nom du Conseil municipal, je voulais vous remercier pour la bonne tenue des comptes. Je remercie également les services financiers. Je remercie également l'ensemble des élus, et notamment Gaëtan, qui veille sur le grain pour mener à bien cette mission. Je suis toujours un peu étonné que, sur des rapports qui ne font jamais que des additions et quelques soustractions, on puisse s'abstenir. Je ne comprends pas. Je pense que c'est probablement un manque de connaissances du rouage puisque c'est un exercice purement comptable, dans lequel il n'y a aucun choix politique, que l'on soit pour ou contre le Zéphyr ; que l'on soit pour ou contre la politique menée par la mairie, à un moment où un autre, il faut faire les comptes. Quelle que soit la commune, l'ordinateur travaille exactement de la même façon, sans mettre de politique à l'intérieur.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer au vote des autres délibérations.

Délibération numéro 2 – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux personnes.

La majorité des élus (30 voix pour, 2 abstentions) approuve les comptes de gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal.

Délibération numéro 3 – Le budget supplémentaire du budget principal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois personnes.

La majorité des élus (29 voix pour, 3 abstentions) approuve le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice budgétaire 2022.

Délibération numéro 5 – Le budget annexe du Zéphyr – Approbation des comptes de gestion. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Deux personnes.

La majorité des élus (30 voix pour, 2 abstentions) approuve les comptes de gestion du budget annexe du Zéphyr pour l'exercice budgétaire 2021.

Délibération numéro 6 – Le budget supplémentaire – Budget annexe du Zéphyr. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Trois personnes.

La majorité des élus (29 voix pour, 3 abstentions) approuve le budget supplémentaire au budget annexe du Zéphyr pour l'exercice budgétaire 2022.

Merci.

31. AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN

M. Francis VERCAMER, Maire : Je poursuis avec la délibération numéro 31, qui est l'aide financière en faveur du peuple ukrainien.

Vous le savez, malheureusement, depuis le 24 février 2022, une guerre est engagée entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui dévaste le pays, ses infrastructures, ses villes et ses villages. Nous avons un accroissement important de victimes parmi le peuple ukrainien, mais aussi parmi un certain nombre de soldats russes. Je pense qu'il y a malheureusement des morts des deux côtés et des blessés des deux côtés. Nous ne pouvons, bien sûr, que le regretter. Même si des désaccords persistent entre les pays, je pense qu'effectivement il vaut mieux une bonne discussion et trouver des accords diplomatiques que de passer par les armes.

Au 26 avril, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies chiffre à 2 665 personnes tuées et 3 053 blessés dans les victimes civiles. Ce qui est quand même énorme. Bien évidemment, cette guerre, ce combat entraîne le peuple ukrainien à l'exode, tel que nous l'avons malheureusement connu également en France dans les années '40. Ces personnes recherchent donc des pays d'accueil. La France, dans un élan de solidarité, a décidé d'accueillir un certain nombre d'Ukrainiens sur son territoire. Ce sont d'ailleurs souvent des femmes, des enfants, parce que les hommes sont restés sur place pour

combattre et défendre leur pays. L'État français a demandé si des communes voulaient bien participer à l'accueil de ces réfugiés qui, déjà, pour un certain nombre, repartent – il faut le savoir – dans leur pays puisqu'un certain nombre de secteurs de l'Ukraine est – je ne veux pas dire libéré –, mais en tout cas subit moins de conflits et d'agressions. Un certain nombre viennent sur le territoire français, et le préfet de région, notamment le représentant de l'État français a souhaité qu'un certain nombre de villes puissent mettre à disposition des logements, temporaires bien évidemment, pour ces familles en attendant que les jours meilleurs arrivent dans leur pays.

La Ville a donc proposé deux logements sur son territoire, qui sont des logements qui sont voués à la démolition, des logements qui sont prévus d'être démolis ou en tout cas qui ne sont pas des logements ni sociaux ni privés. Ce sont des logements appartenant à la Ville, qui viennent souvent de préemptions et destinés à être démolis ou être reconvertis dans d'autres usages. En attendant ces autres usages, la Ville a proposé ces deux logements. Une famille ukrainienne, d'ailleurs, est déjà venue cet après-midi ou hier (ou ce matin, je ne me souviens plus) visiter un des logements. C'est une famille de cinq personnes. Il n'y a aucun homme dedans ; il n'y a que des femmes (la grand-mère, la mère et les enfants) qui ont donc trouvé chez nous un lieu d'accueil. Pourquoi le préfet a-t-il demandé cela ? Parce qu'il y a un certain nombre de villages qui ont proposé des logements, sauf que ces familles ukrainiennes ne trouvent pas, dans ces villages, l'aide sociale qu'elles pourraient rechercher, l'aide alimentaire éventuelle, et puis ce sont des gens qui viennent souvent des villes. Parce que dans les villages, en Ukraine, il y a assez peu d'exode parce que ce n'est pas là où il y a les combats. Les combats sont plutôt dans les grandes villes, à Kiev ou d'autres. Ces gens ont donc plutôt l'habitude de la ville. Le préfet a donc souhaité que les grandes villes, ou les villes qui sont dans ce que l'on appelle la métropole lilloise – mais cela peut être aussi la métropole valencienne – puissent s'engager.

J'ai donc proposé que la Ville puisse proposer deux logements pour ces personnes. Un premier sera occupé prochainement. Pour le deuxième, nous attendons après la famille. Nous avons également, par le biais d'une société hémoise qui s'appelle Orange fenêtre, envoyé un certain nombre de vivres, de matériel, de vêtements ou de choses comme ça, ou de médicaments auprès des familles ukrainiennes qui se sont réfugiées en Pologne, par exemple, ou dans les pays limitrophes. Nous avons donc participé à cette générosité. D'ailleurs l'entreprise a été débordée, ce qui prouve la générosité des Hémois en la matière. Enfin, vous le savez, c'est bien de mettre à disposition des logements, de mettre à disposition des biens, c'est aussi leur permettre de vivre correctement ou, en tout cas, de les accompagner.

Nous avons fait une première aide en versant 5 000 euros au CCAS pour ces Ukrainiens qui seraient habitants sur la ville de Hem, dans notre logement ou dans des logements privés parce qu'il y a aussi des familles qui reçoivent des familles ukrainiennes. Il y a des gens qui ont de la famille d'origine ukrainienne et qui ont donc fait venir leurs familles. Ces familles, malheureusement, n'ont plus rien et donc le CCAS a eu 5 000 euros pour pouvoir faire face aux dépenses d'urgence, sachant que l'État prend en charge la suite. Ils ont bien évidemment le droit à un certain nombre d'aides en tant que réfugiés, mais en attendant le CCAS peut aider. C'est la première aide que nous avons faite. Elle date du Conseil municipal précédent et, dans ce Conseil-ci, nous avons proposé de verser également une aide aux ONG et aux organisations aidant ces familles ukrainiennes.

À l'instar de ce que nous faisons régulièrement à Hem, j'ai souhaité que les élus montrent l'exemple et participent à une aide financière auprès de la Croix-Rouge, qui est l'organisme qui est mandaté par l'État et qui, d'ailleurs, va reloger les familles dans nos logements. Nos élus municipaux ont, par leur générosité, accordé 3 100 euros à cette Croix-Rouge. J'ai proposé que ce montant soit multiplié par cinq, arrondi au millier d'euros supérieur pour passer par l'organisme qui s'appelle le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, qui a été mis en œuvre par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour que la Ville puisse également participer.

J'ai donc proposé que la Ville verse également 16 000 euros par ce fonds d'aide auprès des Ukrainiens malheureusement en souffrance dans les pays limitrophes, souvent, de l'Ukraine. Par cela, nous aurons effectivement une aide financière importante, parce que 3 100 euros, par le biais des élus à la Croix-Rouge et 16 000 euros par le biais de la Ville auprès du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. Ce qui fait quand même 19 100 euros à verser auprès des Ukrainiens en plus des aides que nous pouvons fournir pour les Ukrainiens relogés sur le territoire hémois.

Voilà l'objet de cette délibération, et je vous donne la parole si vous souhaitez intervenir sur ce sujet. Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le dites, le conflit se prolonge dramatiquement et les Ukrainiens ont toujours besoin de notre soutien. En conséquence, nous nous réjouissons que le Conseil municipal de la ville de Hem ait accepté notre proposition de prendre part à l'élan de solidarité envers le peuple ukrainien via le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. Les moissons sont au rendez-vous de la générosité. Nous ne pouvons tous que nous en féliciter.

Évidemment, nous voterons pour cette délibération et nous vous remercions de vous en être occupé.

M. Francis VERCAMER, Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Une abstention. Merci pour votre générosité auprès du peuple ukrainien.

La majorité des élus (31 voix pour, 1 abstention) approuve l'aide financière en faveur du peuple ukrainien.

15. ALSH MULTI ACTIVITES, SEJOURS COURTS ET SORTIES A LA JOURNEE - ETE 2022 - ANNEE 2022-2023 - PARTICIPATION DES FAMILLES

16. RESTAURATION MUNICIPALE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE - ACCUEILS PERISCOLAIRES 2022-2023 - PARTICIPATION DES FAMILLES

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous passons à Fabienne Lepers pour les délibérations 15 et 16 qui seront également présentées en même temps.

Mme Fabienne LEPERS : Merci Monsieur le Maire. Ce sont donc deux délibérations que nous votons chaque année concernant la participation des familles sur la restauration scolaire et les accueils périscolaires, ainsi que sur les accueils de loisirs enfants et jeunes pour l'année 2022-2023. Il faut savoir qu'il n'y a aucune modification tarifaire aussi bien pour les familles hémooises que pour les familles extérieures pour l'année 2022-2023.

Concernant la restauration, pour ce qui est des repas scolaires, je tiens à préciser que, pour la Ville, la qualité des repas est vraiment une priorité. En effet, 30 % de composants bio sont intégrés dans les menus sur vingt jours. De même, l'accent est mis sur les produits émanant de la production locale et des circuits courts. 30 % de nos produits sont de qualité et labellisés. Ce sont donc 60 % de produits durables qui sont introduits dans la restauration scolaire. À titre indicatif, la loi Egalim, mise en place depuis janvier 2022, prévoit d'introduire 50 % de produits durables, dont 20 % de produits bio dans la restauration collective publique. Chez nous, à Hem, c'est 60 %.

Je tiens également à préciser que, malgré l'augmentation du taux d'indice de l'Insee sur l'agroalimentaire, la tarification des repas n'augmente pas. La ville de Hem a fait le choix de continuer une politique tarifaire sociale pour l'année 2022-2023.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut la parole ? Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHARTE : Merci. Oui, enfin, c'est toujours les mêmes délibérations chaque année et donc, du coup, je vais me répéter puisque j'ai déjà dit ces éléments. Nous avons évoqué tous ensemble le fait de revoir un peu la répartition des tranches sur les quotients familiaux. Actuellement, les tarifs les plus bas, donc à un euro, ne concernent que les ménages qui sont en dessous du quotient familial 166. C'est vraiment très, très bas et j'aimerais bien que nous puissions réfléchir à la création de nouvelles tranches pour permettre de mieux coller aux revenus des ménages.

J'ai donc fait mon petit exercice de comparaison, puisque nous en avons parlé en commission et il m'avait été répondu que la ville de Hem était la moins chère de toutes les villes. En fait, cela dépend des revenus des ménages. Par exemple, à la ville de Roubaix, on propose un tarif à moins d'un euro jusqu'au

coefficient 260, là où, à Hem, c'est 166. À la ville de Lille, ils vont jusqu'au quotient 524. À Hem, nous n'avons que cinq tranches de tarifications différentes et, du coup, nous nous arrêtons au quotient égal à 1 500 euros, là où par exemple, à Villeneuve d'Ascq, il y a trente tranches différentes et on distingue les tarifs jusqu'au quotient 3 000 euros.

Moi, je considère que quand nous avons de très hauts revenus, nous pouvons peut-être faire un petit effort supplémentaire vu la qualité des repas qui sont servis. En revanche, quand nous avons un revenu vraiment très faible, nous pouvons aussi créer des tranches un peu supplémentaires avec des tarifications plus basses. C'est plus juste de caler au plus près des capacités financières des ménages.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Monsieur Duquesnoy. Non ? Excusez-moi, je ne vous avais pas vue, Madame Chouia. Madame Chouia, et après Monsieur Duquesnoy.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Je vais rejoindre ce qu'a dit Mathilde, mais nous avons aussi déjà échangé avec Bruno. Ce qu'il faut, c'est une meilleure répartition et faire plus de tranches. Cela, c'est clair, c'est une certitude. Après ce qu'il nous faut peut-être aussi pour apprécier le nombre de tranches, finalement, c'est d'avoir une cartographie du nombre de familles qu'il y a par quotient familial, finalement. Comme cela, nous allons aussi pouvoir juger du volume de familles qu'il y a dans chaque tranche, voir ce que chacun paye et, là où c'est possible, d'intervenir et de diviser ces tranches aussi, là où il y en a le plus. C'est peut-être sur ces tranches-là qu'il faut agir et les rediviser autrement.

Après, ce qui peut être aussi intéressant, c'est de nous donner le coût du repas, tout simplement. Le coût du repas seul, le coût du repas avec animations et tout cela, et que nous voyions avec des graphiques, finalement, combien paye chaque tranche et ce que cela représente. Cela nous montrera aussi ce que la Ville met pour chaque tranche de financement, et cela c'est intéressant avant de prendre toute décision autre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Duquesnoy.

M. Bruno DUQUESNOY : Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, je travaille sur les tarifs famille. Il y a en effet tous ces sujets qui arrivent sur le tapis, que ce soit la révision des tranches, que ce soit le coût tranche par tranche, que ce soit même d'autres sujets. Nous avons pu échanger avec Madame Chouia. J'aurais aimé que nous puissions échanger ensemble, Madame Louchart, et j'attends toujours, depuis un an et demi, vos offres et vos propositions, mais je vois qu'il y en a, donc nous allons pouvoir travailler ensemble. C'est parfait, très bien.

Mme Mathilde LOUCHART : Je me permets de réagir parce que je pense que je dis suffisamment souvent que j'aimerais être plus associée au sujet. Je pense que ce n'est pas à moi de venir frapper à votre porte pour être associée à vos réunions.

M. Bruno DUQUESNOY : Madame Chouia n'a pas eu besoin que je l'appelle. Elle m'a envoyé tout de suite des propositions et nous avons commencé à travailler ensemble.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous n'allons pas faire de ping-pong. Y a-t-il d'autres interventions ? Très bien.

Écoutez, Madame Louchart, je pense que nous sommes en train d'y travailler. Je ne veux pas polémiquer. Cela fait plusieurs fois que vous avez évoqué ce sujet, et je pense que Bruno Duquesnoy travaille. Je pense que si vous pouvez tous travailler ensemble, c'est encore mieux.

J'ai eu la question de Madame Chouia sur le coût. Alors, il faut savoir qu'un repas API, l'achat d'un repas brut (alors, je n'ai pas le prix du repas), c'est 331 395 euros de coût d'achat des repas. Les repas, nous les achetons à ce prix-là. Si nous rajoutons l'ensemble des masses salariales, comme je le disais tout à l'heure, nous arrivons à 1 450 000 euros parce que, dedans, vous avez l'animation, le service, le chauffage, etc., les assurances et compagnie. Les familles participent à hauteur de 271 352 euros sur l'ensemble. C'est-à-dire que, en fait, le poids des repas bruts n'est pas couvert par les recettes des familles puisqu'il y a 60 000 euros d'écart.

Il y a 121 693 repas de servis par an, ce qui fait un coût brut de repas à 11,92 euros et un coût net – c'est-à-dire une fois qu'on déduit la participation des familles et de la CAF – à 8,29 euros.

Vous vous posiez la question sur les familles et sur les coefficients. Il faut savoir qu'il n'y a que dix familles qui ont un coefficient inférieur à 166. Ce n'est pas beaucoup, effectivement. Je ne suis pas opposé

à ce que nous fassions un effort supplémentaire sur des familles complémentaires, sur un coefficient familial supérieur. Nous l'avons évoqué. Je n'y vois pas d'inconvénient. Il faut savoir que si nous prenons le coefficient familial entre 167 et 398, c'est-à-dire, en gros, tout ce qui est dans cette tranche-là, il y a 58 familles. Vous voyez, ce n'est pas énorme. Il y aurait donc 58 familles de plus. En revanche, si nous passons entre 370 et la tranche supérieure, qui va jusqu'à 499 euros, nous arrivons à 105 familles supplémentaires. Vous voyez, nous commençons à grossir en nombre de familles et, après, nous avons encore, selon les tranches, entre 100 à 170 familles supplémentaires.

Au total, il n'y a que 760 soixante familles qui sont concernées, avec quelques fois plusieurs enfants. C'est pour cela que le tarif famille est important. Moi, je ne suis pas opposé à ce que nous réfléchissions à prendre des coefficients supplémentaires ou peut-être mieux faire varier les coûts que vous avez évoqués, Madame Louchart. Nous ne sommes pas opposés à tout cela. Moi, je ne suis pas opposé à cela.

Ce qu'il faut, c'est effectivement que nous mesurions le coût, que nous sachions combien cela nous coûte. Moi, je suis aussi un financier, donc il faut que nous fassions des calculs, que nous regardions et que nous mettions cela en œuvre. Si vous voulez participer à cette réflexion, c'est avec plaisir que je vous accueillerai, ou en tout cas que Bruno Duquesnoy vous accueillera sur le sujet avec Fabienne Lepers puisque c'est elle qui est en charge de la restauration.

Je vous propose de passer au vote. Alors, nous pouvons voter les deux en même temps. Cela ne vous dérange pas ? Alors, les délibérations numéros 15 et 16. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Deux. Merci.

La majorité des élus (30 voix pour, 2 abstentions) approuve la participation des familles sur l'ALSH multi-activités, séjours courts et sorties à la journée durant l'été 2022 et l'année 2022-2023 ainsi que sur la restauration municipale, scolaire et extrascolaire, et les accueils périscolaires 2022-2023.

27. AIDE A LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES POUR L'ACHAT DE VELO ET TROTINETTE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MIXITE DES DEPLACEMENTS - ABONDEMENT TEMPORAIRE

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous arrivons à la délibération numéro 27, celle de Barbara Rubio Coquempot.

Mme Barbara RUBIO COQUEMPOT : Merci Monsieur le Maire. Je vous présente donc ici une nouvelle étape de la stratégie de mobilité durable de notre ville de Hem, que Blandine et moi-même conduisons et construisons depuis deux ans.

En effet, en mai 2020, nous avons déjà voté ici une subvention pour l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électrique accompagné de ses éléments sécurité, d'un taux de 25 %, plafonnée à 300 euros, ce qui faisait de notre Ville l'une des rares aussi généreuse de la métropole.

Le montant total cumulé de ces aides sur les deux années cumulées avoisine les 200 000 euros. Nous avons aidé à l'acquisition de 884 vélos ou trottinettes, avec une quote-part nettement plus forte pour le vélo que pour la trottinette et pour un montant moyen d'aide de 190 euros.

Ce qui nous permet d'ailleurs d'estimer le prix moyen des vélos achetés à environ 800 euros. Ce qui permet également de déduire que toutes les catégories sociales ont donc bénéficié de cette aide et, d'ailleurs, nous savons que tous les quartiers de la ville ont profité de cette offre. C'est donc dans la continuité du PCAET de notre métropole, dont les objectifs sont de réduire de 45 % les gaz à effet de serre en 2030 et d'arriver à la neutralité carbone en 2050 que notre Ville s'engage de nouveau à soutenir la pratique du vélo et de la trottinette électrique. D'abord en inscrivant, pour la première fois, dans son calendrier une fête dédiée à la petite reine et en augmentant temporairement son aide à l'achat d'un vélo, quel que soit son type, VTT ou non, occasion ou neuf, électrique ou mécanique ou d'une trottinette électrique, passant ainsi de 25 % à 40 %, mais en gardant le plafond de trois cents euros.

Grâce à l'augmentation de ce taux, nous améliorons donc le pouvoir d'achat de nos Hémois et participons aussi au développement économique de nos commerçants. Pour être éligible à cette aide, il faudra avoir

plus de douze ans et ne pas avoir déjà profité de la subvention. Il faudra présenter un bon de commande ou une facture établie entre le 21 mai et le 4 juin, et les présenter lors de la fête du vélo pour obtenir un tampon qui permettra l'instruction classique du dossier.

Enfin, parce que nous coconstruisons avec les habitants, mais aussi avec l'ADAV, la MEL et nos commerçants spécialisés, et les associations cyclistes, notre schéma cyclable, nous avons également souhaité proposer une aide supplémentaire pour la réparation de son matériel ou pour l'achat d'éléments de sécurité, ou encore pour la pose d'un dispositif de géolocalisation pour un montant de 50 euros.

Ces deux subventions sont cumulables si et seulement si l'habitant n'a pas déjà bénéficié de l'aide de 25 % de la première aide. Voilà donc ici la concrétisation d'une volonté affirmée de notre Ville d'inciter le plus grand nombre d'entre nous à opter pour un mode de déplacement non polluant.

Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole sur ce sujet ? Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Alors, toujours pour dire que je partage complètement ce qui est proposé pour participer aux réunions. Enfin, sauf ces derniers temps puisqu'elles ont changé de jour et que c'est un peu plus compliqué d'y participer. Effectivement, il y a beaucoup de demandes sur le vélo et c'est super.

En conférence des présidents, j'avais aussi évoqué la possibilité un moment, mais peut-être à réfléchir – nous n'en faisons pas la publicité –, de pouvoir proposer une aide un tout petit peu différente pour l'achat de vélos cargo famille, en fait, juste pour que les parents puissent délaissier la voiture, finalement, et transporter leurs enfants à l'école. Alors à l'achat, cela revient plus cher qu'un vélo, donc peut-être que nous pourrions proposer une aide adaptée. Mais il faut en faire la publicité si nous voulons aussi que les gens utilisent un autre mode de déplacement. C'est bien. Sinon, effectivement, je participe à la commission, donc je vois aussi ce que cela produit.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien.

M. Jacques DUPONT : Comme Karima, nous approuvons toutes les mesures qui favorisent les déplacements doux. Ces aides sont un succès. Elles suscitent un engouement auprès des Hémois qui savent que leur pratique doit évoluer et demandent que nous les accompagnions. Je crois également qu'ils ont désormais pris conscience qu'elles devraient être complétées de mesures restreignant l'omniprésence de la voiture dans notre cœur de ville et favorisant un cadre de vie plus sain, plus apaisé et moins coûteux.

Considérant cette nouvelle acceptabilité, je vous fais deux propositions. Rapidement, ne vous inquiétez pas.

La première serait d'expérimenter la mise en place de zones piétonnes autour de la Grand-Place les jours de marché. Il ne s'agirait pas d'une expérimentation comme celle de l'avenue de Gaulle qui se prolonge sans raison, mais ce que nous proposons ici est une vraie expérimentation qui teste un dispositif sans anticiper le résultat pour en tirer un bilan concret. Il s'agirait également d'habituer et de convertir les Hémois à être prêts lorsque la MEL passera en zone à faible émission en 2024 dans le cadre du PCAET dont nous avons parlé. Un stand mobilité pourrait être proposé sur le marché pour concerter et anticiper ce nouveau dispositif, et informer les Hémois des incidences qu'il pourrait entraîner sur leurs déplacements quotidiens d'ici 2024.

Ma seconde proposition est la modification du mode de calcul de votre prime vélo. Nous en avons parlé en commission lors de son adoption initiale. Nous avons déjà demandé, à l'époque, un mode de calcul qui aiderait plus efficacement ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons, à l'époque, déjà proposé l'augmentation du pourcentage de l'aide que vous instaurez aujourd'hui provisoirement. Nous sommes toujours heureux de vous voir prendre en compte nos propositions et nous souhaitons que cette hausse soit définitive, quitte à baisser le plafond si vous voulez maintenir le même niveau de contribution financière municipale globale. Donc baisser le pourcentage ou augmenter le pourcentage et baisser le plafond.

J'ai cru comprendre que les membres de la commission environnement n'étaient pas fermés à cette idée. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : J'ai oublié de poser une question. La période, c'est du 21 mai au 4 juin. Du coup, c'est court. Nous sommes le 19. Comment allez-vous communiquer ? Si nous voulons que ce soit efficace, il faut une force de frappe communicative.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Rubio.

Mme Barbara RUBIO COQUEMPOT : Nous communiquons massivement, notamment dans le *Tout'Hem*, donc les Hémois seront au courant.

M. Francis VERCAMER, Maire : Blandine Leplat.

Mme Blandine LEPLAT : Oui, et sur les réseaux aussi. Moi, je voulais insister sur ce que Barbara a dit, parce que cet abondement ponctuel d'aide à la mobilité douce, qui aura donc lieu vraiment entre le 21 mai et le 4 juin tombe malheureusement, dû en plus à la conjoncture actuelle, encore plus à propos avec le prix du baril du pétrole qui s'envole. Néanmoins, ce coup de pouce supplémentaire de la Ville, portant de 25 à 40 % cette aide, permettra de toucher encore plus de Hémois, et l'aide forfaitaire de 50 euros encouragera les Hémois à ressortir leurs vélos et à les équiper pour vélotafers ou à les remettre en état.

D'ailleurs, nous continuons à amplifier notre engagement vis-à-vis de l'écomobilité en accompagnant toutes les écoles qui le souhaitent lors du challenge annuel de l'écomobilité scolaire, en mettant en place régulièrement dans l'année des vélo-bus avec les collégiens qui souhaitent aller au collège à vélo, en travaillant main dans la main –et Barbara l'a déjà souligné – avec nos partenaires compétents comme la MEL ou l'ADAV, en écoutant nos acteurs économiques spécialisés et, d'ailleurs, l'abondement ponctuel a été coconstruit avec eux, et en participant aussi à des cafés citoyens sur le vélo et aussi avec le bus qui vient fréquemment sur la place lors du marché.

Sans oublier que la Ville intensifie l'implantation d'arceaux vélos. Un budget de 10 000 euros depuis le début du mandat est alloué annuellement rien que pour les arceaux. Sans parler bien sûr, des garages à vélos en prévision.

Concrètement, Madame Louchart, tout à l'heure, vous en parliez pour l'aide aux particuliers, là c'est vraiment une aide à l'achat aux particuliers, que ce soit pour des vélos neufs ou d'occasion, ou des trottinettes électriques. Nous avons eu une commission tout à l'heure, qui s'est terminée juste avant d'arriver au Conseil municipal, justement pour les aides en vélo et, entre le 1er janvier 2022 et le 19 mai, donc aujourd'hui, nous avons accordé plus de 40 000 euros comme aides aux particuliers rien que pour l'aide à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette.

Alors oui, bien sûr, nous pouvons toujours faire plus vite, nous pouvons toujours faire plus, mais voilà, la volonté de la Ville d'accompagner tous les Hémois, encore plus lors de la fête du vélo du 4 juin démontre vraiment la volonté affichée de Hem qui s'engage pour une écomobilité pour tous. Alors moi, je vous donne rendez-vous le 4 juin sur la Grand-Place pour faire valider votre facture ou vos bons de commande lors de la Fête du vélo pour tous. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Je crois que plus personne ne veut s'exprimer sur le sujet. Moi, simplement, je regardais l'autre jour qui faisait des aides à l'achat de vélos. Nous sommes parmi les villes qui donnent le plus, avec les 300 euros. La plupart du temps, c'est 200 à 250 euros. Nous sommes parmi ceux qui donnent le plus. Diminuer le plafond ne me paraît pas être une bonne idée parce que c'est aussi du pouvoir d'achat que nous rendons aux Hémois. Le fait de passer à 40 % sur quinze jours permet de booster un peu le vélo, parce que, vous savez, c'est comme dans le commerce, quand vous avez une promotion, les gens achètent au moment de la promotion. Voilà, c'est un peu une espèce de promotion du vélo pendant cette quinzaine de jours, puisque c'est du 21 mai – donc à partir de demain, puisqu'il faut que la délibération soit enregistrée auprès de la préfecture – jusqu'au 4 juin, le jour de la fête du vélo, à la condition – comme vous l'avez dit, Blandine et Barbara – que les gens aillent à la fête du vélo, parce que c'est aussi l'objectif de faire prendre conscience aux habitants de l'intérêt du vélo.

Le jour de la fête du vélo, il y aura un certain nombre d'animations qui pousseront les Hémois à utiliser le vélo. Tant mieux, moi je pense que c'est une bonne idée d'avoir fait cette proposition d'aide substantielle et ponctuelle supplémentaire au moment de cette période, sachant qu'en plus il y a 50 euros pour la réparation. Cela peut être aussi pour un ancien vélo, une réparation complémentaire.

Cela peut être un effet booster pour notre plan vélo que nous avons voté il y a quelque temps et qui commence à donner ses fruits.

En tout cas, moi, je vous félicite pour cette réflexion qui va dans le sens de notre engagement sur le vélo, même s'il y a encore des pistes cyclables à faire, même s'il y a encore un certain nombre de choses. Merci, en tout cas, du travail accompli.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité. Merci.

À l'unanimité, les élus approuvent l'attribution d'aides financières pour l'achat de vélo et trottinette dans le cadre du développement durable et de la mixité des déplacements – abondement temporaire.

QUESTION ORALE

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous avons une question orale de Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci Monsieur le Maire. Je suis d'autant plus heureuse de vous poser cette question après la discussion que nous venons d'avoir et le long moment passé sur l'intérêt d'aider les Hémois à la pratique du vélo.

Notre groupe Hem demain a découvert dans la presse et sur les réseaux sociaux le conflit qui vous oppose à une association à propos de la mise à disposition d'un local situé à l'arrière de la Maison de l'emploi. L'association utilisait ce local depuis septembre 2020 pour proposer aux habitants de réparer leurs vélos gratuitement.

D'après les informations que nous avons pu obtenir, l'atelier était désormais connu et bien utilisé, notamment auprès des habitants des quartiers nord de la ville, et l'association revendique la réparation de 350 vélos en un an et demi.

À la lecture de tous ces éléments, pour nous, c'est l'incompréhension. Nous avons une activité bénévole qui répond – d'après ce que l'on vient de se dire – à un besoin des habitants et notamment dans les quartiers prioritaires. Elle correspond aux actions qui sont régulièrement soutenues financièrement dans les dispositifs de politique de la Ville. Nous pouvons valoriser le fait que la mobilité, c'est un levier majeur d'inclusion et d'égalité pour les personnes en difficulté. C'est essentiel de gommer les freins à la mobilité du quotidien dans les quartiers prioritaires, de rendre possibles et accessibles les nouvelles façons de se déplacer (marche, vélo ou nouvelles mobilités) et d'envisager ce droit à la mobilité comme indissociable du parcours de vie des habitants. Parce que cela leur permet d'aller rechercher un emploi, d'accéder à l'éducation ou une formation aux loisirs, aux services publics.

La mobilité, dans ce contexte, constitue la condition principale de l'intégration sociale.

Par ailleurs, cette activité – nous venons de le dire – répond aux politiques environnementales qui sont développées par la ville de Hem. Nous avons délibéré sur le plan vélo, et l'ambition est d'accompagner les habitants vers davantage de mobilité douce, de proposer des aides financières aux habitants pour réparer les vélos et les inciter à l'utiliser. L'association participe donc également à cette dynamique.

Enfin, nous sommes convaincus que, dans les quartiers prioritaires encore plus qu'ailleurs, la Ville doit jouer un rôle de facilitateur et encourager les projets et les initiatives qui ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs municipaux. Il est important de mener une politique de cohésion sociale et de lutter contre toute forme de discrimination.

Pour toutes ces raisons, nous aimerions connaître les motivations qui vous poussent à refuser la mise à disposition d'un local municipal à cette association pour y développer un atelier de réparation de vélos.

Nous avons entendu quelques arguments qui nous avaient été relayés. Je veux rappeler quand même que d'un point de vue légal et juridique, il n'y a que le trouble à l'ordre public et l'atteinte à la sûreté et la sécurité publique qui peuvent normalement justifier le refus d'une mise à disposition d'un local et que d'autres considérations, comme des considérations d'ordre politique, ne sont normalement pas possible.

Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Madame Louchart. Je vous remercie pour cette question qui permet d'évoquer les relations entre la Ville et une association qui a mis en œuvre, depuis maintenant quelques mois, une activité d'entretien et de maintenance de vélo. Cette activité était mise en œuvre dans un local jusqu'alors inutilisé et situé dans le bâtiment de la Maison de l'emploi et des services publics.

Je vous rejoins quant au rôle essentiel des mobilités en matière d'inclusion sociale et professionnelle. Avoir la possibilité de se déplacer facilement est un enjeu fondamental pour tous les Hémois et a fortiori dans les quartiers en politique de la Ville. C'est pourquoi la Ville développe une politique active pour diversifier les manières de se déplacer, avec notamment l'arrivée du tramway dans les Hauts Champs Longchamp ou l'entrée en vigueur du plan vélo.

Je vous remercie d'ailleurs de mettre en relief les politiques que la Ville met en œuvre pour préserver le cadre de vie et la qualité de vie, et de veiller à nos actions en faveur de l'environnement. À vous entendre parfois, nous pourrions douter que celles-ci existent. En tout état de cause, l'activité de l'association a été, pendant un temps, hébergée dans des locaux inutilisés situés en sous-sol de la Maison de l'emploi et des services publics dans l'attente d'un local prévu à Roubaix. L'association y a exercé son activité de réparation pendant quelques mois. Elle a été interpellée à différentes reprises sur la manière, disons négligée, avec laquelle les locaux et leur environnement étaient tenus dans un quartier réhabilité malgré le dialogue constant avec nos services.

Des négligences administratives ont d'ailleurs également été constatées. Par ailleurs, la Maison de l'emploi et des services publics, Pôle emploi et les services de la Ville nous ont signalé vouloir disposer d'un local afin d'y stationner les vélos des agents volontaires. D'ailleurs, dans la logique de la délibération numéro 9 que nous avons adoptée à l'unanimité en début de Conseil, le local vélo en sous-sol retrouve donc sa destination initiale de cette structure de proximité.

S'agissant plus précisément de cette association, elle n'est pas la seule à agir en faveur de la maintenance des vélos des particuliers. Elle n'a pas davantage été la première à Hem puisque la commune a mis en place, par délibération votée le 28 juin 2018, un partenariat avec l'association Busabiciou. Celle-ci était d'ailleurs présente il y a quelques semaines sur le Mail Dunant et sera encore présente à Hem à différentes reprises. L'entretien et la réparation de vélos pour un coût modique restent donc assurés.

L'association qui fait l'objet de votre question orale n'est, du reste, pas une association strictement hémoise. Si son siège est situé à Hem, son président ne vit pas Hem, son trésorier non plus et son activité est en réalité principalement implantée à Roubaix, en lien avec une association dénommée Jeunesse solidaire et fraternelle roubaisienne, qui dispose de locaux sur Roubaix et dont le président n'est autre que le trésorier de l'association que vous visez. Ce même président trésorier est bien connu de notre mairie pour avoir entretenu des relations tumultueuses, s'étant d'ailleurs illustré par une condamnation avec sursis il y a quelques années pour menaces de mort envers une élue hémoise.

Il y a donc une perméabilité entre ces deux structures, notamment au niveau de leurs dirigeants, qui peut laisser penser que l'une peut héberger l'autre avant même de demander des locaux pérennes sur Hem. Ces éléments ont été exposés à l'association à plusieurs reprises par moi, mais aussi par le directeur général des services. Les dirigeants ont été reçus en mairie le 7 avril dernier.

Je vous remercie. La séance est levée. Pardon, excusez-moi il y a Anne Dassonville qui voulait dire un mot.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci Monsieur le Maire. Oui, vous m'avez effectivement accordé un droit de réponse à l'interpellation de Monsieur Dupont qui m'avait directement incriminée au dernier Conseil municipal. Il s'est permis d'insulter ma position d'élue et mon rôle d'adjointe à l'environnement, à la nature en ville et aux aides au développement durable. Je souhaitais donc lui répondre.

Monsieur Dupont, cette façon de faire n'est pas digne de la part d'un conseiller municipal fusse-t-il de l'opposition.

M. Jacques DUPONT : Ce n'était pas à l'ordre du jour.

Mme Anne DASSONVILLE : Vous êtes au Conseil municipal depuis peu. Merci de me laisser parler.

M. Jacques DUPONT : Oui, mais ce n'était pas à l'ordre du jour. Je n'ai pas eu connaissance du fait de cette intervention.

Mme Anne DASSONVILLE : Un droit de réponse n'a pas à être à l'ordre du jour. C'est un droit de réponse. Votre intervention de la fois dernière, il me semble qu'elle n'était pas non plus à l'ordre du jour.

Vous êtes au Conseil municipal depuis peu. Arrivé il y a un an suite à la défausse de Géraud Doyelle, il vous faut apprendre le métier – la preuve en est – et prendre la mesure de votre responsabilité et de l'exemple à donner.

Je vais donc tenter de faire un peu de pédagogie, car vous avez le droit d'évoluer. Le vert n'est pour vous que la couleur d'un parti politique. Sans doute avez-vous oublié que c'est surtout celle de la nature, celle des parcs et jardins de Hem, celle d'un environnement qui compose 43 % de la ville et dont ma mission est de le préserver, de le valoriser, de l'embellir encore au profit de nos habitants, de la biodiversité et du développement durable.

Vous faites de la politique de phrases creuses. Moi, je cultive celle du terrain, qu'il soit agricole, naturel ou potager. Je fais de la politique de proximité, à l'écoute des besoins de nos administrés. Je fais de l'action écologique vers une transition nécessaire qu'il faut expliquer, promouvoir, appliquer et développer, parce que c'est pour cela que je suis élue.

Chacun, ici autour de cette table, fait ainsi son travail pour la ville de Hem et agit de tout son cœur et avec toutes les équipes de techniciens municipaux, qui font d'ailleurs un travail remarquable et que je salue ici. Chacun travaille pour une ville sans cesse améliorée, remaniée, coconstruite avec et pour les habitants. D'ailleurs, les Hémois ne s'y sont pas trompés puisqu'ils nous ont choisis avec une écrasante majorité et continuent de suivre Francis Vercamer, dont les équipes successives se sont toujours battues pour Hem.

Ils ont donc compris, eux, que la politique municipale était une politique de proximité, d'écoute, de solidarité, de soutien et de propositions. Une politique qui n'est pas faite de phrases creuses ou assassines, mais qui se décline en actions concrètes pour faciliter ou embellir leur quotidien.

Alors Monsieur Dupont, je n'ai en conclusion qu'un seul conseil d'adjointe à l'environnement, à la nature en ville et aux aides au développement durable : prenez-en de la graine, cela ne peut que vous faire grandir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. C'était un droit de réponse conformément au règlement intérieur.

La séance est levée. Je vous remercie.

Francis VERCAMER Prénom NOM

Le Président Le Secrétaire

*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*